Envoyé en préfecture le 24/02/2026
Reçu en préfecture le 24/02/2026
Publié le
ID : 056-215601915-20260223-D_2026_05-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE REMINIAC DU 23 FEVRIER 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt-trois février à dix-huit heures, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Michel MARTIN, Maire.

Présents : Mr MARTIN Michel, Maire, M. BROUXEL Maurice, Adjoint, Mmes BENOIT Jessica, FRADIN Joëlle, ROBERT Séverine, Conseillers Municipaux.

Absents excusés : M. BOCQUET Philippe
Mme DOR Marie-Christine ayant donné son pouvoir à M. MARTIN Michel
Mr GUEHO GUILLEMOT Raphaël ayant donné son pouvoir à Mme FRADIN Joëlle

Secrétaire : M. BROUXEL Maurice

Nombre de conseillers en exercice : 08
Nombre de conseillers présents : 05
Nombre de votes : 07

Date de convocation : 16/02/2026

Réf : 2026-05
***Objet :* Département du Morbihan : participation financière au FSL pour l'année 2026**

Suite à la demande d'appel à participation financière du Département du Morbihan reçue par courrier en date du 23 janvier dernier,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres votants, décide d'octroyer au Département du Morbihan une participation financière afin d'abonder le Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL).

Le montant de cette participation s'élève à 44.70 € pour l'année 2026, soit 0.10 € par habitant comme notifié dans le courrier.

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-contre.

Le Maire
M. MARTIN

MAIRIE DE REMINIAC (Morbihan)